

NOE SECURITE

ZA LA PAGANIE 46700 PUY L'EVEQUE

Tél. : 05.65.22.49.04 - Fax : 05.65.22.49.04 - Site WEB : http://

Coordonnées bancaires : FR76 1120 6000 8100 6665 1305 389

BIC : AGRIFRPP812

Adresse de livraison

SUR LE POUCE
15 RUE DE LA REPUBLIQUE

46220 PRAYSSAC
05 65 23 74 25 06 38 22 49 87
jerome.guerreiro0226@orange.fr

SUR LE POUCE
15 RUE DE LA REPUBLIQUE

46220 PRAYSSAC

N° Intracom. client :

Mode de règlement : A réception de facture

Facture

N° 21005232

14/04/2025

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	% Rem.	Montant H.T.	Code TVA
	INTERVENTION DU TECHNICIEN M. KAISSONI FABRICE						
	BON N°7273						
	MAINTENANCE PREVENTIVE ANNUELLE						
VERIF.	Vérification annuelle extincteur selon le § 4 de l'Article Réglementaire MS 38	Unité	1	7,16		7,16	1
VERIFBAES	Vérification annuelle BAES + Télécommande	Unité	3	6,95		20,85	1
	PIECES DETACHEES						
PLASTO	Plastoscellé	Unité	1	0,50		0,50	1
EEPP6LAB	Extincteur 6l Eau Pulvérisée avec Additif AB - Gamme Pression Permanente	Unité	1	95,00		95,00	1
DENAT	Dénaturation extincteur	Unité	1	7,00		7,00	1
VAC	Vacation	Unité	1	12,00		12,00	1
FF	Frais Facturation	Unité	1	3,00		3,00	1
1	Sensible au développement durable, Noé Sécurité pratique	Unité					1
2	Systématiquement le tri pour le recyclage des produits	Unité					1
3	Périmés avec les garanties de fiabilité et de traçabilité.	Unité					1

Cette facture est à régler dès réception

Nous nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

Total Brut HT	:	145,51	Total HT Net	:	145,51
Remise	:		Taux TVA	:	20,00
Escompte	:		TVA	:	29,10
Frais de Port	:		Total TTC	:	174,61
Frais de Facturation	:		Acompte	:	
			Net à Payer	:	174,61 EUR
(Montant indicatif en Francs : 1 145,37)					

Pas d'escompte pour paiement comptant.

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalant à trois fois le taux d'intérêts légal en vigueur que le paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'une somme de 40€, prévue à l'article L. 441-6 du code de commerce.